



Traçabilité

Boucherie

> Guide d'étiquetage GS1-128
Traçabilité du porc

Sommaire

1	Cadre des recommandations.....	3
2	Le système GS1 pour la traçabilité du porc	3
2.1	La codification générique française des produits porcins	4
2.2	Le Code à barres GS1-128.....	4
2.3	Les messages EDI	5
2.3.1	Rappel	5
2.3.2	Le bordereau	6
3	Les recommandations de marquage pour le porc	6
3.1	Bases de travail	7
3.2	Les cas étudiés	7
3.3	Etiquetage des produits unitaires	9
3.3.1	Les produits unitaires « sous vide » sur l'étagère	9
3.3.2	Les produits unitaires « nus » sur l'étagère	10
3.4	Etiquetage de l'unité de regroupement de produits catégoriels	12
3.4.1	Carton ou Bac HOMOGENE MONO-LOT	12
3.4.2	Carton ou Bac HETEROGENE MONO-LOT	13
3.4.3	Carton ou Bac HOMOGENE MULTI-LOTS	16
3.4.4	Carton ou Bac HETEROGENE MULTI-LOTS	17
3.4.5	Etiquetage de l'unité d'expédition	18

Le présent document est la propriété de GS1 France. Toute reproduction partielle et/ou à des fins commerciales (notamment en vue de sa vente) et/ou toute modification du contenu (dont la suppression du logo GS1 France) est interdite sauf accord préalable de GS1 France. Seule une reproduction totale à des fins d'information et/ou de communication est autorisée.

Attention : Dans tout le document, les codes à barres sont indiqués à titre illustratif et ne correspondent pas toujours aux informations portées sous les barres.

1 Cadre des recommandations

Les travaux du groupe de travail « boucherie » ont été menés à l'initiative et pour les besoins des professionnels de la filière dans le but de définir une solution commune et standardisée pour répondre au règlement (CE) 178/2002. Entré en vigueur le 1^{er} janvier 2005, ce règlement instaure en effet une obligation légale de traçabilité pour l'ensemble des entreprises agroalimentaires. A ce titre, les recommandations du groupe de travail « boucherie » sont en parfait accord avec les dispositions commerciales, légales et réglementaires en vigueur sur la traçabilité à la date de publication de ce compte rendu

Ce document fournit, sous forme de recommandations, les bases techniques pour comprendre et appliquer le système GS1 aux produits à base de viande depuis l'abattoir jusqu'au point de vente. Et si les discussions ont pris comme point de départ le manuel « Traçabilité de la viande bovine » paru en 2001, la volonté du groupe de travail a été de **s'en tenir à la stricte exigence réglementaire en vigueur** dans la filière porcine et de définir une solution devant permettre au point de vente :

- d'assurer une comptabilité matière de ses produits,
- d'assurer le marquage en clair des informations légales sur l'étiquette consommateur pouvant comprendre :
 - le numéro de lot,
 - l'origine dès lors que le distributeur la communique sur le lieu de vente,
 - le libellé de l'article.

Sont concernés a priori par le présent document :

- tous échanges entre professionnels depuis l'abattoir jusqu'au distributeur (échanges entre industriels d'une part, entre industriels et distributeurs d'autre part),
- tous articles frais : bêtes entières, parties de bêtes, muscles, abats, unités consommateurs.

Ne sont pas concernés :

- les produits congelés ou surgelés,
- les produits élaborés,
- les échanges dans la restauration hors domicile,
- les unités consommateurs destinées au libre service

2 Le système GS1 pour la traçabilité du porc

La solution retenue pour le porc s'appuie sur le système international d'identification et de codification GS1. Cette solution repose sur 3 éléments distincts et complémentaires :

- une codification nationale anatomique des articles,
- l'identification automatique sous la forme de code à barres,
- les échanges EDI.

2.1 La codification générique française des produits porcins

Au plan national, la définition d'une codification des produits porcins a été retenue afin de permettre à l'ensemble des partenaires de disposer d'un langage commun. Par ailleurs, le degré de finesse défini en concertation par les professionnels adhérents de GS1 France est de niveau « anatomique ». Une identification plus précise nécessitera donc, le cas échéant, l'ajout de l'indication du cahier des charges.

La méthode de codification et la liste des articles sont fournies en annexe de ce document. Elle est par ailleurs disponible sur simple demande auprès de GS1 France ou par téléchargement sur notre site Internet à l'adresse suivante : http://www.gs1.fr/gs1_fr/secteurs_d_activite_1/produits_frais/boucherie

2.2 Le Code à barres GS1-128

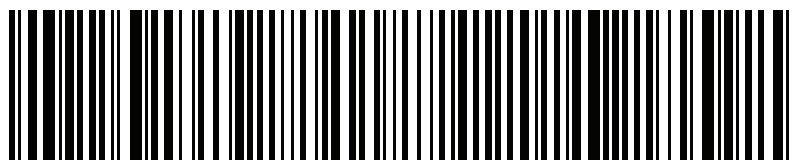
Les recommandations de marquage code à barres s'appuient sur l'utilisation du standard GS1-128. Ce choix s'est imposé par la nature des produits à marquer pour lesquels il s'avère souvent nécessaire d'ajouter au code d'identification des articles (code GTIN) des informations complémentaires comme par exemple :

- le numéro de traçabilité (ou numéro de lot),
- l'origine de l'animal,
- le poids.

Les informations qui se trouvent **en dessous** du code à barres GS1-128 se décomposent toujours de la manière suivante :

- une partie comprenant les données proprement dites (numériques ou alphanumériques) qui peuvent être selon les cas : le code GTIN de l'article, le numéro de lot, le poids, etc....
- une partie contenant des codes numériques mis entre parenthèses qui précisent la signification des informations qui suivent immédiatement. Ces données entre parenthèses sont appelées « identifiants de données » (ou AI pour Application Identifier).

Prenons pour exemple le code GS1-128 suivant :



(01)93123450000342(3103)051500(251)991023579

- L'identifiant AI (01) indique le code *GTIN (EAN)* du produit, à savoir 93123450000342 dans l'exemple donné. Le chiffre 9 placé au début de cet élément de données indique que le produit concerné est à mesure variable (ici, le poids) ;

- L'identifiant AI (3103) indique le poids net du produit, à savoir 51,500 kilogrammes dans l'exemple donné ;
- L'identifiant AI (251) indique le numéro de référence de l'animal d'origine, à savoir 991023579 dans l'exemple donné.

Les identifiants de données font partie d'un « catalogue » défini et maintenu par GS1. Sont présentés ci-dessous les identifiants de données (AI) recommandés par GS1 France pour les besoins de la traçabilité porcine :

AI	Définition	Mot clé	Format AI	Format de la donnée	Signification
01	Code GTIN de l'article GTIN : (Global Trade Item Number)	GTIN	n2	n14	Code GTIN de l'article. Pour la France, voir la codification nationale existante
02 / 37	Code GTIN de l'article contenu / Quantité d'unités commerciales dans l'UL.	GTIN / COUNT	n2 / n2	n14 / n..8	Code GTIN de l'article. Pour la France, voir la codification nationale existante
10	Numéro de lot	BATCH	n2	an..20	Numéro de lot
310X	Poids net	NET WEIGHT	n6	n6	Poids net de l'article
422	Pays d'origine du produit	ORIGIN ¹	n3	n3	Pays de naissance : code de l'ISO 3166 ² (format numérique)
423	Pays de première(s) transformation(s)	COUNTRY-INITIAL PROCESS	n3	n..15	Possibilité d'utiliser 5 codes pays de l'ISO 3166 pour identifier un maximum de 5 pays d'engraissement
426	Pays couvrant toute la chaîne de transformation	COUNTRY-FULL PROCESS	n3	n3	Si les stades précédents de la chaîne d'approvisionnement ont eu lieu dans le même pays (dit « pays d'origine » en France)
953	Cahier des charges clients	SPECIFICATIONS	n3	an..29	Cahier des charges contractuel

Signification des abréviations :

n : caractère numérique

an : caractère alphanumérique

an..27 : zone pouvant aller jusqu'à 27 caractères alphanumériques

n2 : zone de 2 caractères numériques

2.3 Les messages EDI

2.3.1 Rappel

Le mode le plus rationnel et le plus simple pour fournir toute l'information relative aux produits livrés est l'Echange de Données Informatisé (EDI).

Cet échange informatisé s'appuie sur deux messages définis au sein de GS1 France par le groupe de travail « boucherie ». Ces messages sont le DESADV (avis d'expédition) et

¹ « Origine » n'a pas ici la même signification qu'aux termes du règlement. Elle se réfère ici au pays de naissance !

l'ORDERS (commande) qui sont susceptibles de contenir l'un et l'autre des données spécifiques au secteur de la viande.

Ces messages sont disponibles sur simple demande auprès de notre service assistance technique ou sur notre site Internet à l'adresse suivante : http://www.gs1.fr/gs1_fr/secteurs_d_activite_1/produits_frais/boucherie/publications_1

2.3.2 Le bordereau

Le bordereau permet aux **entreprises qui ne sont pas actuellement en mesure de mettre en œuvre l'EDI**, de fournir à leurs clients une information dans des conditions de fiabilité suffisantes pour assurer une traçabilité parfaite des produits et des données complémentaires (numéro du lot, origine, agrément sanitaire, etc.).

Le bordereau est un document annexe qui accompagne la livraison. Il est de préférence collé sur l'unité de regroupement ou, en cas d'indisponibilité, mis dans le colis.

Aujourd'hui pour le porc, les mentions devant être apposées sur les **étiquettes consommateur** sont :

- le libellé de l'article,
- le poids de l'article,
- le prix de l'article,
- l'estampille sanitaire,
- l'origine (dès lors que le distributeur souhaite la communiquer),
- le numéro du lot du fournisseur.

Toutes ces informations figurent déjà dans les recommandations de marquage des produits livrés au distributeur, faites dans ce document. A défaut de demandes réglementaires plus exigeantes de l'administration, les membres du groupe de travail ont considéré qu'il fallait s'en tenir au minimum requis à ce jour quant aux informations à transmettre au maillon suivant. Or, aucune autre information que celles déjà recommandées dans ce document n'étant « utiles » au regard de la réglementation, la mise en place du bordereau n'a pas été jugée pertinente.

Néanmoins, le « principe » du bordereau est conservé pour des évolutions ultérieures de la réglementation. Le fascicule sur le porc mettra en avant cet aspect comme suit : « *Ce document, reprenant des données facultatives au regard des textes en vigueur, pourra être établi en partenariat. Lorsqu'il le sera, il sera susceptible de reprendre les informations suivantes : à définir* ».

3 Les recommandations de marquage pour le porc

² Voir la liste à jour des codes pays ISO sur www.iso.ch

3.1 Bases de travail

Les membres du groupe de travail ont pris comme base de travail les recommandations de marquage code à barres du bœuf et du veau qui ont fait l'objet d'un guide intitulé « traçabilité de la viande bovine ».

La question qui se pose aux acteurs de la filière est de savoir dans quelle mesure les recommandations du bœuf sont applicables aux autres espèces, notamment au porc. Rien ne permet aujourd'hui d'affirmer que le texte (CE) 1760/2000 établissant un système d'identification et d'enregistrement des bovins et concernant l'étiquetage de la viande bovine puisse être élargi aux autres espèces. De ce fait, la volonté de ce groupe de travail « porc » est d'analyser le guide traçabilité bovine, en le comparant aux pratiques actuelles en matière de traçabilité et de marquage des unités consommateurs de la filière porcine.

3.2 Les cas étudiés

Les produits sont livrés :

- soit en roll / caddie (et posés sur des étagères),
- soit en palette (et dans des cartons et des bacs sur la palette),
- Soit en carcasse et découpe pendue.

Selon les cas, plusieurs niveaux de regroupement sont envisageables, chacun faisant l'objet de remarques particulières :

- Le produit unitaire :

- produit **unitaire emballé individuellement** (dans une unité de regroupement) : les produits sont de fait identifiables individuellement.
- produit **unitaire non emballé** (dans une unité de regroupement) : le produit n'étant pas « identifiable » en code à barres individuellement, il a été convenu une identification par l'intermédiaire d'une étiquette sécable dont les principes ont été définis pour le porc. On ajouterait à l'expédition autant d'étiquettes sécables que de produits différents dans l'expédition, chaque étiquette reprenant plusieurs fois en code à barres les 2 informations retenues à ce niveau : le code article et le numéro de lot. Autre particularité dans ce cas, la mention du poids n'est techniquement pas possible à indiquer à ce niveau d'identification.

- l'unité de regroupement :

- pour le roll/caddie, il s'agit de l'étagère,
- pour la palette, il s'agit du carton et du bac placé sur la palette.

Chacun de ces regroupements est susceptible de contenir des produits unitaires emballés individuellement ou non emballés.

- **l'unité d'expédition** : c'est le plus haut niveau d'identification et de marquage code à barres. Dans la plupart des cas, il s'agit de chacun(e) des rolls et/ou des palettes constitué(es) pour une expédition.



3.3 Etiquetage des produits unitaires

Dans le cas de la livraison sur roll ou caddie, on identifiera chacun des produits de l'étagère, en distinguant deux cas de figure selon qu'ils sont « sous vide » ou « nus » ou les deux présentations pouvant par ailleurs se retrouver sur la même étagère.

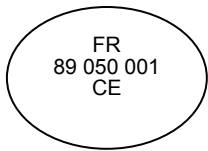
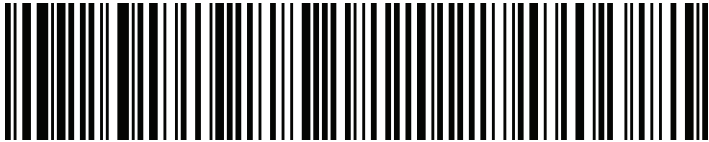
3.3.1 Les produits unitaires « sous vide » sur l'étagère

Les produits « sous-vide » sur l'étagère sont de fait identifiables individuellement en code à barres. Néanmoins, l'information du poids individuel de l'article a été écartée pour des raisons de faisabilité technique à ce niveau d'identification.

Le tableau suivant reprend les données recommandées sur l'étiquette tant en clair qu'en code à barres :

Données	Produit unitaire	
	En clair	En code à barres
Nom du fournisseur	•	
Stampille sanitaire	•	
GTIN de l'article	•	•
Libellé article	•	
Poids net	•	•
Lot	•	•
Origine (1)	•	
DLC	•	
Conditions de conservation	•	

(1) Lorsque l'origine de l'animal n'est pas unique, l'indication des pays de naissance, d'élevage et d'abattage est nécessaire.

Fournisseur Ets DUPONT AUXERRE	A conserver entre 0° et 3°C	
GTIN : 03123456021389 Article : Jambon sous vide Lot : 12345678 Pays d'origine : France Espèce : Porc DLC : 20/07/2008 Poids net : 10 kg		
(01)03123456021389(10)12345678(3103)010000		

Remarque : dans l'exemple ci-dessus, seule la mention d'origine « France » a été retenue, car il s'agit de l'origine la plus fréquemment communiquée en magasin. Dans le cas où l'on souhaite communiquer d'autres pays que celui de la France, il convient de se référer à la table ISO des codes pays³.

3.3.2 Les produits unitaires « nus » sur l'étagère

Pour les **produits unitaires « nus »** (ou « **non emballés**») sur l'étagère ou dans un bac, le besoin de plusieurs étiquettes identiques pour un groupe de produits homogènes est évoqué soit sous la forme :

- d'une étiquette sécable issue de l'expérience du bœuf,
- d'une duplication d'étiquettes identiques (au nombre d'au moins 2).

Ces étiquettes permettent de répondre aux besoins de dégroupage en atelier magasin. Elles doivent se trouver à **proximité immédiate** des produits dans l'expédition.

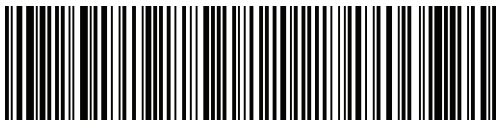
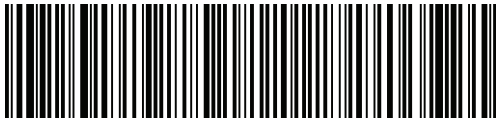
Il est à noter qu'il y aura autant d'étiquettes sécables (ou de duplication d'étiquettes identiques) que de couples : « article/numéro de lot ». Son contenu reprend, tant en clair qu'en codes à barres, les informations suivantes :

Données	Produit unitaire	
	En clair	En code à barres
Nom du fournisseur	•	
Estampille sanitaire	•	
GTIN de l'article	•	•
Libellé article	•	
Lot	•	•
Origine (1)	•	
DLC	•	
Conditions de conservation	•	

(1) Lorsque l'origine de l'animal n'est pas unique, l'indication des pays de naissance, d'élevage et d'abattage est nécessaire.

³ Disponible sur simple demande auprès de GS1 France.

Exemple d'étiquette sécable :

Fournisseur : Ets Dupont AUXERRE		FR 89 050 001 CE
Article : Jambon GTIN de l'article : 3123456021389 Lot : 1234 Origine : France DLC : 20/07/2008		
 (01)03123456021389(10)1234		
 (01)03123456021389(10)1234		
 (01)03123456021389(10)1234		

A conserver entre 0° et 3°c



3.4 Etiquetage de l'unité de regroupement de produits catégoriels

Dans le cas de la livraison sur roll ou longère, il n'existe pas d'« unité de regroupement » proprement dite, tous les articles étant disposés individuellement sur l'étagère. Dans la mesure où chaque étagère a des caractéristiques différentes, il est nécessaire d'identifier individuellement ces étagères.

Dans le cas de la livraison sur palette, quatre types d'unités de regroupement sont envisagés selon que l'unité est :

- Homogène (tous les produits contenus ont le même GTIN),
- Hétérogène (les produits contenus ont des GTIN différents),
- mono-lot (tous les produits contenus sont issus du même lot de fabrication)
- multi-lots.

3.4.1 Carton ou Bac HOMOGENE MONO-LOT

Les informations à marquer sur l'unité de regroupement sont récapitulées dans le tableau suivant :

Données	Mono-produit et Mono-lot		
	En clair	En code à barres	AI
Fournisseur	•		
Destinataire	•		
Estampille sanitaire	•		
Libellé article	•		
GTIN de l'article contenu	•	•	02
Nombre d'articles contenus	•	•	37
Numéro de lot	•	•	10
Poids net total du contenant	•	•	310X
Origine (1)	•		
DLC	•		
SSCC (2)	•	•	00
Conditions de conservation	•		

(1) Lorsque l'origine de l'animal n'est pas unique, l'indication des pays de naissance, d'élevage et d'abattage est nécessaire.

(2) Indiqué ici pour conformité aux standards internationaux. Doit être considéré comme un objectif à atteindre (sauf cas de l'alloti).

Fournisseur : Ets DUPONT AUXERRE	Destinataire : Super Ouest LAVAL
---	---

Article : **4 Jambons entier**

GTIN : 93123456021389

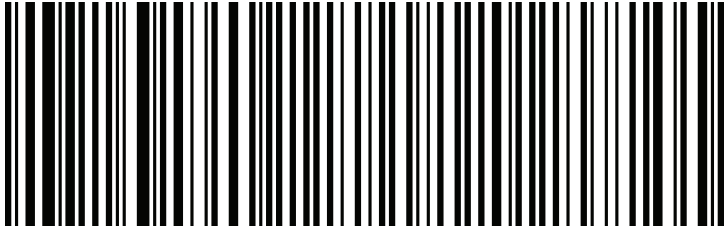
LOT : LOTB

ORIGINE : France

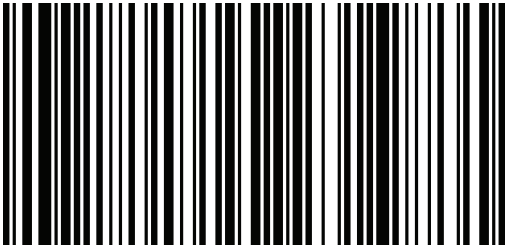
SSCC : 031234500000009992

DLC (1) : 20/07/2008 A conserver entre 0° et 3°c

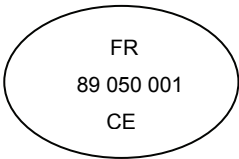
POIDS : 10KG



(02)93123456021389(3103)010000(37)04(10)LOTB



(00)031234500000009992



**Unité de
regroupement**

Catégoriel

**Mono-produit
Mono-lot**

(1) on indiquera ici la date la plus désavantageuse

3.4.2 Carton ou Bac HETEROGENE MONO-LOT

Lorsque l'unité de regroupement comporte plusieurs types d'articles (colis multi-produits), l'identifiant est un GTIN où le code article est conventionnellement fixé à "00000".

3	C	N	U	F	0	0	0	0	0	C
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

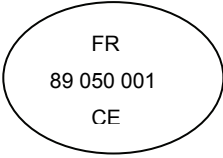
Ceci permet de disposer, en code à barres, sur l'unité de regroupement, des données nécessaires à une identification complète et non ambiguë du lot.

Données	Multi-produits et Mono-lot (1)		
	En clair	En code à barres	AI
Fournisseur	•		
Destinataire	•		
Estampille sanitaire	•		
Libellé des articles	•		
Identifiant du contenant (code fictif)		•	01
Numéro de lot	•	•	10
Poids net total du contenant	•	•	310X
Origine (2)	•		
DLC	•		
SSCC (3)	•	•	00
Conditions de conservation	•		

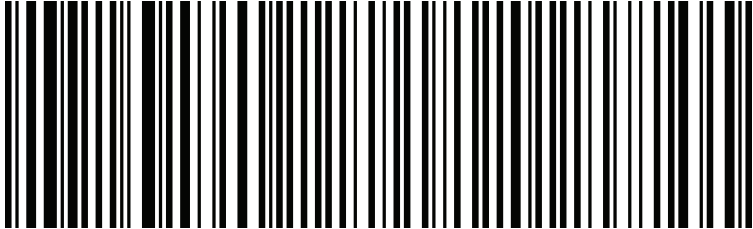
- (1) En règle générale, ce type de regroupement est destiné à un magasin final (à rapprocher de l'allotissement).
- (2) Lorsque l'origine de l'animal n'est pas unique, l'indication des pays de naissance, d'élevage et d'abattage est nécessaire.
- (3) Indiqué ici pour conformité aux standards internationaux. Doit être considéré comme un objectif à atteindre (sauf cas de l'alloti).

Fournisseur : Ets DUPONT AUXERRE	Destinataire : Super Ouest LAVAL
---	---

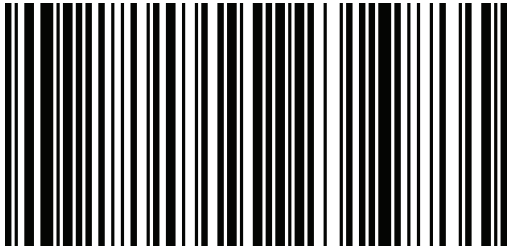
Article : **Divers Porc**
 ORIGINE : France
 SSCC : 031234512345678909
 LOT : 12345678
 DLC : 20/07/07
 POIDS : 10KG



A conserver entre 0° et 3°C



(01)93123459000008(3103)010000(10)12345678



(00)031234512345678909

Unité de regroupement Catégoriel Multi-produits Mono-lot
--

3.4.3 Carton ou Bac HOMOGENE MULTI-LOTS

Données	Mono-produit et Multi-lot		
	En clair	En code à barres	AI
Fournisseur	•		
Destinataire	•		
Estampille sanitaire	•		
Libellé article	•		
GTIN de l'article contenu	•	•	02
Nombre d'articles contenus	•	•	37
Numéro de lot(1)	•		
Poids net total du contenant	•	•	310X
Origine (2)	•		
DLC (3)	•		
SSCC (4)	•	•	00
Conditions de conservation	•		

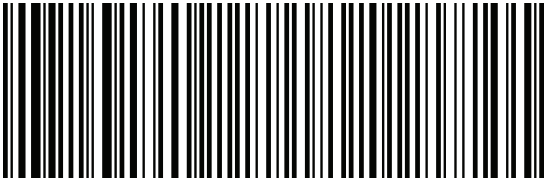
Fournisseur : Ets DUPONT AUXERRE	Destinataire : Super Ouest LAVAL
---	---

Article : **4 Jambons entier**
 LOT: LOTC
 ORIGINE : France
 SSCC : 031234500000009992
 DLC : 20/07/2008
 CONTENT:93123456021389

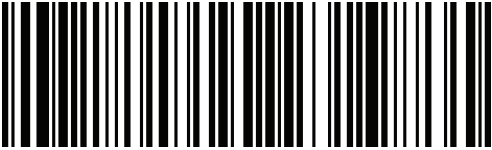
FR
89 050 001
CE

A conserver entre 0° et 3°C

POIDS : 10 KG



(02)93123456021389(3103)010000(37)04



(00)031234500000009992

**Unité de
regroupement**

Catégoriel

**Mono-produit
Multi-lots**

- (1) $LOT C = LOT A + LOT B$.
- (2) Lorsque l'origine de l'animal n'est pas unique, l'indication des pays de naissance, d'élevage et d'abattage est nécessaire.
- (3) On indiquera ici la date la plus défavorable.
- (4) Indiqué ici pour conformité aux standards internationaux. Doit être considéré comme un objectif à atteindre (sauf cas de l'alloti).

3.4.4 Carton ou Bac HETEROGENE MULTI-LOTS

Données	Multi-produit (1) et Multi-lot		
	En clair	En code à barres	AI
Fournisseur	•		
Destinataire	•		
Stampille sanitaire	•		
Libellé des articles	•		
Identifiant du contenant (code fictif)		•	01
Poids net total du contenant	•	•	310X
Origine (2)	•		
Numéro de lot(3)	•		
DLC(4)	•		
SSCC	•	•	00
Conditions de conservation	•		

- (1) En règle générale, ce type de regroupement est destiné à un magasin final (à rapprocher de l'allotissement)
- (2) Lorsque l'origine de l'animal n'est pas unique, l'indication des pays de naissance, d'élevage et d'abattage est nécessaire
- (3) Enumérer en clair la liste des numéros de lot
- (4) On indiquera ici la date la plus défavorable.

Fournisseur : Ets DUPONT AUXERRE	Destinataire : Super Ouest LAVAL
---	---

Article : **Divers Porc**

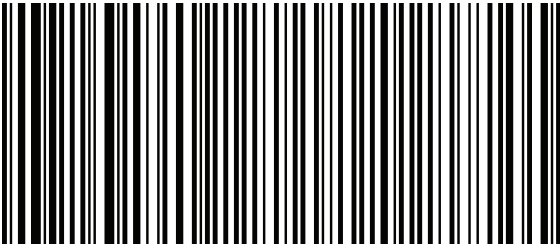
SSCC : 031234512345678909

DLC : 20/07/07

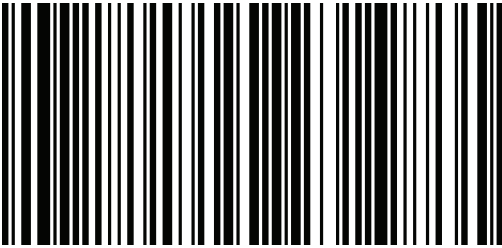
POIDS : 10 KG

FR
89 050 001
CE

A conserver entre 0° et 3°c



(01)93123459000008(3103)002500



(00)031234512345678909

**Unité de
regroupement**

Catégoriel

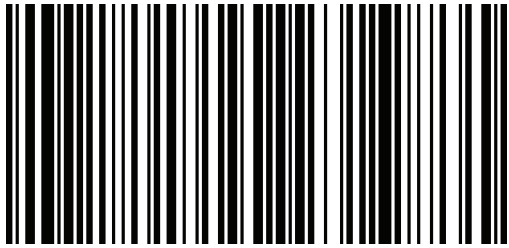
**Multi-produits
Multi-lots**

3.4.5 Etiquetage de l'unité d'expédition

Dans le système GS1, le **SSCC** (Serial Shipping Container Code) est le seul moyen d'identifier de manière unique une unité d'expédition. Il permet en liaison avec l'avis d'expédition EDI ou le bon de livraison, d'effectuer la réception de façon plus sûre et plus rapide. C'est aussi l'outil par excellence de la traçabilité.

Le tableau ci-dessous récapitule les informations qui doivent figurer sur l'étiquette, tant en clair qu'en codes à barres :

Données	Unité d'expédition		
	En clair	En code à barres	AI
Fournisseur	•		
Destinataire	•		
SSCC (N° de colis)	•	•	00

<u>Fournisseur :</u> Ets DUPONT AUXERRE	<u>Destinataire :</u> Super Ouest LAVAL
SSCC : 031234512345678909  (00)031234512345678909	

**La matière de ce document est propriété des adhérents GS1France,
Utilisation et diffusion exclusivement
réservées aux adhérents de GS1 France**

GS1 France
21, boulevard Haussmann
75009 Paris
Tél : 01 40 22 18 00

www.gs1.fr